

Communiqué de Presse

Le 31 octobre 2018

Crédit Mutuel Massif Central :

Les sociétaires votent à une très large majorité pour Rester Crédit Mutuel et entérinent définitivement le processus d'adhésion au Crédit Mutuel CM11

A l'issue des Assemblées générales extraordinaires des 30 caisses locales, qui se sont tenues entre le 18 septembre et le 30 octobre 2018, les sociétaires du Crédit Mutuel Massif Central ont choisi de Rester Crédit Mutuel en approuvant à une très large majorité (85% des suffrages exprimés) les modifications statutaires permettant leur rattachement à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe Crédit Mutuel CM11.

Ces assemblées générales ont connu une participation deux fois supérieure à celle habituellement constatée. **Dans 27 des 30 caisses, les sociétaires se sont prononcés à plus de 91% pour Rester Crédit Mutuel.** Dans 3 des 30 caisses locales, la majorité renforcée des 2/3 n'a pas été atteinte, même si, à Saint-Affrique et Millau, une majorité des sociétaires a voté pour Rester Crédit Mutuel (respectivement 60% et 63%).

En approuvant ces modifications statutaires, **les sociétaires ont fait le choix de la sécurité et de la continuité de la banque qu'ils connaissent – le Crédit Mutuel –, de la préservation de leurs intérêts, du statut mutualiste de leur caisse locale et du bénéfice de la marque Crédit Mutuel.** Ces modifications prendront effet à la date effective de rattachement à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qui interviendra au plus tard le **1er janvier 2020.**

Conformément aux statuts de leur Fédération, aucune des Caisses du Crédit Mutuel Massif Central ne quittera la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. S'agissant des 3 caisses locales où la majorité qualifiée n'a pas été atteinte, il appartiendra à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central et à la Confédération Nationale de définir leur statut futur pour sécuriser les intérêts des clients et sociétaires. Cette décision n'aura aucune incidence sur l'emploi dans ces établissements, ni sur le service aux clients et sociétaires.

A l'issue du vote des sociétaires, le processus d'adhésion à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe Crédit Mutuel CM11 est désormais définitivement finalisé du point de vue juridique et statutaire.

Rappel des différentes étapes et votes dans le cadre du processus dit « de convergence » du Crédit Mutuel Massif Central vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les votes des sociétaires réunis en Assemblées générales extraordinaires s'inscrivaient dans le cadre d'un processus de convergence qui a suivi différentes étapes de consultation, tant des élus que des Instances Représentatives du Personnel, entre juillet 2017 et juin 2018.

Il a donné lieu à des votes en Conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central à chaque étape avec, à chaque fois, un vote favorable de la majorité des élus. Au terme de ce processus, la convergence avait été définitivement entérinée :

- Le 29 juin 2018, les Caisses locales affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central, réunies en Conseil d'administration puis en Assemblée générale extraordinaire, avaient définitivement voté la mise en œuvre effective du processus de convergence vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (groupe Crédit Mutuel CM11).
- Entre juin et septembre 2018, l'ensemble des conseils d'administration des 30 caisses locales ont approuvé les modalités et les conséquences de la convergence et ont procédé à la convocation des sociétaires en Assemblées générales extraordinaires avec envoi préalable d'un dossier complet.

Ce projet de convergence avait également recueilli l'adhésion des représentants des salariés du Crédit Mutuel Massif Central et de la Caisse Fédérale dans le cadre des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel finalisées le 21 juin 2018 :

- Avis favorable à l'unanimité du CE de Fédération CEE le 29 mai 2018 ;
- Avis favorable à l'unanimité de l'IDP-HSCT le 7 juin 2018 ;
- Avis favorable à l'unanimité du CE CMMC le 12 juin 2018 ;
- Avis argumenté du CCE de l'UES Arkade le 21 juin 2018.

Le projet de convergence avait également été approuvé le 19 juin 2018 par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Enfin, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (groupe Crédit Mutuel CM11) avait approuvé le 27 juin 2018, à l'unanimité, l'accueil du Crédit Mutuel Massif Central permettant de concrétiser le maintien du réseau du Massif Central au sein du Crédit Mutuel.